



L'Apostolat Eucharistique

ses fruits, ses joies.



Voici un très intéressant document. C'est une lettre écrite à la date du 12 novembre 1909 par un vieux curé du diocèse de Culm, dans l'ouest de la Prusse; il est à désirer que tous nos confrères s'en inspirent :

“La brochure du P. Lintelo que vous m'aviez remise au Congrès m'a vivement intéressé pendant le voyage et j'ai résolu de l'étudier à fond.

“Revenu dans ma paroisse, je me suis procuré tous les écrits publiés par le P. Lintelo ainsi que d'autres. Comme le Triduum du P. Lintelo tardait à paraître en allemand, j'ai prêché d'après mes études personnelles, sur la sainte Communion. La première fois je l'ai envisagée comme notre plus grand bonheur; et une autre fois j'ai parlé de l'influence qu'elle exerce sur nous; toujours d'après la doctrine du Décret. Dieu a béni mes efforts.

“Je possède maintenant tous les écrits et sermons ayant trait au Décret. Mon vicaire n'a pas tardé à partager mes convictions, et maintenant il s'agit de travailler avec ardeur.

“Nous ne sommes que deux prêtres pour une paroisse de 5,000 âmes. Pas le plus petit encouragement de la part de nos confrères, mais au contraire raillerie et dédain. Nous sommes allemands, mon vicaire et moi, et ils sont polonais.

En revanche, chaque matin, un nombre assez considérable de personnes s'approchent de la sainte Table et ce nombre s'accroît de semaine en semaine, ce qui est pour nous une grande consolation.”

* * *

Le même prêtre écrivait le 16 décembre : “Rien ne saurait me retenir au presbytère à six heures du matin. Il faut que j'aie jouir du magnifique spectacle qu'offrent les cent à cent cinquante personnes dont un quart ou un tiers d'hommes et de jeunes gens, qui reçoivent la sainte communion avant la messe matinale de mon vicaire.

“Si dans ces moments-là, des larmes de reconnaissance et d'attendrissement inondent parfois mes joues, je n'ai point à en rougir, car elles ne sont point indignes d'un homme, surtout d'un prêtre.

“La plupart des communiants ont 3, 4, 5, 7 et même 8 kilomètres à faire pour venir assister à la sainte messe. Les chemins sont couverts de neige. Il n'y a pas une seule route conduisant à l'église mais seulement des sentiers pour la plupart doublement impraticables, car ils traversent la forêt, et malgré cela, hommes, femmes, enfants, vieillards aux cheveux blancs, tous viennent. On se demande comment ils ont pu se frayer un passage à travers tant de neige et de boue. Les enfants de l'école eux-mêmes s'approchent de la sainte Table. De tous côtés, dans la paroisse, la joie se manifeste et agit d'une façon bienfaisante sur nos nerfs fatigués et malades.

“Je suis fier de mon peuple, si travaillé par la politique, aux attaques de laquelle je suis souvent en butte. J'espère que la Communion produira aussi de ce côté du changement.

“Et que de miracles de grâce produits par la communion fréquente ! Dieu seul le sait et nos pénitents !

“J’ai terminé dimanche dernier mon premier Triduum ; comme préparation, j’avais fait quatre sermons sur la Communion en général. Chacune des quatre congrégations de la paroisse, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles a eu son sermon particulier sur la sainte Communion. Un petit livre du Dr Antony a fait aussi beaucoup de bien. Il a pour titre : *Ame chrétienne, pourquoi ne pas recevoir la sainte Communion chaque fois que tu entends la messe?* C’est une excellente brochure dans le genre du P. Lintelo, la seule qui ait encore été traduite en polonais, et qui traite en des termes absolument nouveaux de la communion fréquente. Douze exemplaires de cet écrit se trouvent à l’église, où ils sont lus assidûment ; d’autres exemplaires sont au presbytère.”

“Le 22 janvier : Ce matin nous avons eu 165 communions, la moitié d’hommes et de jeunes gens. Depuis le commencement du mois jusqu’à ce jour, nous en comptons 5,000. En décembre nous avons eu 7,000 communions. Dieu veuille continuer à nous aider.

Nous dirions volontiers, suivant la rubrique, que voilà des faits qui se passent de commentaires. Cependant qu’on nous permette de faire ressortir quelques points importants :

Dans cet écrit lequel n’a nullement été composé dans un but de réclame, on voit de prime abord à quoi servent les congrès, puisque celui de Cologne a été une révélation pour ce bon curé ; — et ce que peuvent faire de bien les écrits lumineux et féconds d’un apôtre tel que le P. Lintelo ; — combien il est précieux de se pénétrer de la vraie doctrine ; — quels résultats merveilleux l’on peut obtenir par une prédication eucharistique fervente et continue, même dans les pays les plus réfractaires ; — quelle importance il y a à répandre, avec la bonne parole, les brochures et les tracts eucharistiques ; enfin quels fruits de paix et de joie et de courage héroïque accompagnent toujours une piété intelligente et forte envers le divin Sacrement, source de lumière et d’énergie surnaturelle.





Conséquences et Bienfaits

du

Congrès Eucharistique de Montréal.

De la *Préface* du volume officiel du Congrès de Montréal, sur le point de paraître, nous extrayons les quelques pages suivantes que nous donnons comme une sorte de primeur, à nos lecteurs.

Essayons, en terminant cette étude, de bien saisir la véritable portée du Congrès et d'en signaler les conséquences les plus importantes.

Le Congrès fut, tout d'abord, un magnifique *réveil d'âmes*.

Ceux qui sous l'écorce des manifestations extérieures, ont su pénétrer jusqu'à ce que nous pourrions appeler la vie intime et l'âme du Congrès, y auront découvert avec ravissement, une magnifique efflorescence de vie religieuse et surnaturelle.

Ce réveil religieux se dessinait déjà de loin, durant les longs mois de la préparation du Congrès, par un intérêt toujours croissant porté à ce grand événement et une attente toujours plus anxieuse de sa venue. Ainsi lorsque le temps en fut arrivé, il passa sur les âmes, durant les journées de la grande semaine eucharistique comme un souffle puissant de foi et de prières.

A contempler les foules qui se pressaient dans les églises pour assister et communier aux inoubliables messes du matin, ou recevoir, le soir, la bénédiction du Saint-Sacrement; à constater l'avidité étonnante qui poussait ces mêmes foules aux cérémonies et aux diverses séances du Congrès; à voir le dévouement, le zèle, l'esprit chrétien que tous mettaient à contribuer, pour leur part, au triomphe complet du Christ-

Eucharistique; à sentir, enfin, cette atmosphère sympathique qui émanait de tout un peuple et qui allait, comme naturellement, à tout ce qui, de près ou de loin, touchait au Congrès, on pourrait aisément se rendre compte qu'il s'était produit partout un immense réveil d'âmes.

Dieu seul connaît le nombre d'esprits qui se sont ouverts à la lumière d'En-Haut, de coeurs qui ont battu de nouveau d'amour pour le Christ depuis longtemps oublié, de volontés qui ont changé leurs voies mauvaises, d'âmes enfin qui ont ressuscité à la vie surnaturelle ou ont été affermiées dans le bien, durant ces jours bénis du Congrès.

Quant aux autres, à la foule, hélas! si nombreuse de ces créatures raisonnables qui sont tellement courbées vers la terre, vers ses intérêts et ses plaisirs, qu'elles en ont oublié tous les intérêts supérieurs, pour ces âmes même, le Congrès a été un bienfait. Il a projeté sur leur misère un rayon d'en-haut, il a été une éclaircie sereine dans leur ciel lourd et obscur; durant un instant fugitif, il a permis à ces âmes de faire trêve à leurs misérables préoccupations et de relever un peu la tête au-dessus des horizons si bornés de la matière.

Pour l'Eglise aussi le Congrès de Montréal a eu une immense portée.

Il témoigna, devant le monde entier, et surtout devant ce peuple américain si porté à n'estimer les choses que d'après la force, la vigueur, les ressources qui sont en elles, il témoigna, dis-je, de la puissante *vitalité* de l'Eglise. C'était au berceau même du catholicisme dans le Nouveau-Monde, et dans la ville surnommée la Rome de l'Amérique, que se tenait ce Congrès. Ainsi donc, après deux siècles et demi de luttes, d'efforts et de sacrifices, voilà que cette Eglise, au lieu même où elle était née si faible et si petite, nous apparaissait, tout-à-coup si glorieuse et si puissante qu'elle frappait les oreilles et aveuglait les yeux de la renommée et de l'éclat de ses oeuvres. Autour d'elle, on voyait accourir toutes les nations pour la glorifier dans toutes les langues, et la proclamer bienheureuse.

Et puis! quelle affirmation de l'indéfectible et puissante *unité* catholique! Ce caractère fondamental de l'Eglise resplendissait à Montréal, d'un plus vif éclat que partout ailleurs, dans ce pays où tant d'églises dissidentes se sont donné rendez-vous. Qu'il était beau, qu'il était suggestif le spectacle imposant de l'unité catholique brillant dans toute sa splendeur en face de l'émiettement lamentable de tout ce qui a voulu se séparer d'elle et s'ériger en dehors d'elle! Autour de l'Hostie, fondement et centre de sa merveilleuse unité, l'Eglise voyait accourir, de tous les points du monde, les représentants de toutes les nations, de toutes les langues, de toutes

les latitudes, de tous les climats; les hommes les plus divers par le caractère, les habitudes, les traditions et les intérêts; tous unis dans l'affirmation de la même foi à l'Eucharistie, du même amour pour l'Eglise, de la même vénération et de la même obéissance pour le Pontife Suprême!

Nos frères séparés de Montréal ont montré, il faut le reconnaître, à l'occasion du Congrès, une largeur d'idées et une délicatesse qui font honneur. Mais le spectacle de notre union autour du Pape et de l'Eucharistie, en contraste avec les mille divisions et les perpétuelles variations de leurs sectes aux noms multiples, l'ont-ils remarquée? La leçon de l'unité catholique au Congrès, l'ont-ils comprise? Il est à espérer, il ne nous semble pas possible qu'elle n'ait point frappé les plus réfléchis et les plus sincères parmi les protestants.

Le Congrès de Montréal fut encore une glorification sans pareille de la divine et vivante *Royauté de Jésus-Christ* au Sacrement. On peut dire, sans crainte d'exagérer que le continent américain n'en avait jamais vu d'aussi grandiose.

Quand on a assisté à ces fêtes, qu'on a été témoin des scènes que nous eûmes sous les yeux, en ces jours bénis; quand on a vu un peuple tout entier, debout pour acclamer l'Hostie et lui crier son amour; l'on comprend bien alors l'indéfectible vie, la puissance souveraine de Celui qu'elle contient. Eh quoi! c'était pour ce petit morceau de pain, pour *préparer son triomphe*, que depuis un an on travaillait, on se dévouait, on se sacrifiait! C'était pour lui, pour *l'entourer*, que de tous les points du monde on accourait en foule! C'était pour la petite hostie, pour la *chanter*, que les plus subimes accents de l'éloquence retentissaient à l'envie! C'était pour elle, pour *l'honorer*, que tout ce qu'il y a de grandeurs et de noblesses dans la société civile et religieuse se donnait un rendez-vous imposant! C'était pour cette hostie, enfin, pour la *fêter*, que toute une ville, tout un pays était sur pied, oublieux de la fatigue, délirant d'enthousiasme et cependant respectueux et recueilli! C'était *vers elle*, la blanche Hostie, que convergeaient les adorations de cette multitude de 800,000 âmes toute entière occupée de lui! Ah! quel spectacle! quelle leçon! Est-ce là un phénomène humainement explicable, qu'une telle puissance d'action et de vie renfermée dans des signes si faibles? Est-ce qu'une simple relique, un signe sensible quelconque pourrait, après dix-neuf siècles, provoquer un tel frémissement d'âmes, un tel amour, de tels triomphes? Non, non: il faut bien en face de spectacles pareils, dépassant les forces naturelles, reconnaître la divine puissance, la survie indéfectible du Christ-Eucharistie.

Et voilà précisément la vraie signification et l'un des plus magnifiques résultats de nos Congrès eucharistiques. On nie la présence du Christ vivant au Sacrement: nos Congrès l'affirment bien haut. On veut empêcher le Roi de l'Hostie de régner sur les sociétés rachetées par son sang, et on veut à tout prix le confiner dans la prison de ses tabernacles: nos Congrès se réunissent, comme autant de cours plénières, dans les plus grandes villes, pour glorifier le Roi du Sacrement et attester ses droits souverains. Au cri impie qui s'élève du sein de nos sociétés modernes: "Nous ne voulons pas qu'il règne!" ils répondent en allant prendre la petite Hostie dans l'obscurité de ses temples, en la montrant au grand jour et en disant bien haut aux foules: "Le voici: il faut qu'il règne!"

A Montréal, cette divine royauté a été proclamée avec un éclat sans pareil; elle a reçu un hommage national, social et populaire auquel ont pris part les autorités civiles, la magistrature, l'armée, le gouvernement. Et n'est-ce pas un fait d'une grande importance que de voir cette double royauté du Christ en l'Eucharistie et du Christ dans le Pape, proclamée hautement sur le continent américain en face des négations protestantes et des révoltes de certains contre l'autorité du Christ et de son Eglise?

Il est, enfin, à ce Congrès de Montréal, une autre portée qu'on n'a pas manqué de souligner. Il a été une affirmation éclatante de la *nationalité canadienne-française*.

Sans doute les Canadiens en unissant durant le Congrès leurs hommages religieux à ceux de leurs frères de nationalité différente, voulaient tout d'abord donner un témoignage de leur attachement au catholicisme en tant que religion révélée et universelle; mais un instinct secret les avertissait que, tout en s'affirmant comme catholiques, ils s'affirmaient aussi comme une *race distincte* de toutes les agglomérations anglo-saxonnes qui les entourent; comme une *souche de la grande famille latine et française* qui a été si bien pétrie dans le catholicisme, que chercher à l'en écarter, c'est chercher à la mettre hors de son élément et à lui donner la mort. En même temps, ils affirmaient que cette religion nationale ne les rendait pas inférieurs, et qu'il n'y avait pas que les protestants à pouvoir faire grand sur la terre d'Amérique. En donnant libre cours à leurs sympathies envers le Chef suprême de leur religion, en chantant dans la langue française leurs actes de foi et leurs ovations, en organisant des défilés imposants de leurs sociétés nationales, ils affirmaient encore que, tout en relevant de la Couronne britannique, ils étaient une puissance autonome, essentiellement française parce que composée de sujets d'origine française, bien que loyaux sujets de l'Empire.

Pour le Canadien-Français, tenir à sa foi, c'est tenir à sa vie distincte caractéristique; manifester sa foi, c'est manifester sa vie.

On a dit que Montréal, à l'occasion du Congrès eucharistique, voulait étonner le monde; oui, il voulait l'étonner, mais moins en lui dévoilant ses grandes richesses qu'en lui révélant la merveilleuse vitalité de ce petit peuple français qui, abandonné, oublié par sa première mère-patrie, persécuté par ses vainqueurs, n'en a pas moins grandi en conservant son caractère ethnique, et se résigne moins que jamais à mourir, aujourd'hui qu'il a conquis son autonomie et dispose d'un immense territoire pour patrie.

Et voilà comment le Congrès Eucharistique, qui fut d'abord une affirmation solennelle de la catholicité de l'Eglise par l'union de tous les peuples, et surtout des deux grandes races saxonne et latine, autour du sacrement de l'Unité, fut aussi une particulière et éclatante affirmation de la race canadienne-française.

Il faudrait, pour être complet, ajouter d'autres mérites encore à cet inoubliable Congrès.

Mais il est temps de clore cette trop longue étude, qui n'a voulu être qu'un aperçu général sur le XXIème Congrès Eucharistique.

N'omettons pas cependant de faire ressortir un trait caractéristique de ce Congrès. Comme Tournay et Metz avaient acclamé en 1906 et 1907 le célèbre Décret du Souverain Pontife sur la *Communione fréquente*, qui venait de paraître: de même, c'est Montréal qui eut l'insigne honneur d'applaudir, pour la première fois, au lendemain de sa promulgation, le nouveau Décret de S. S. Pie X sur la *1ère communion des Enfants*. Le Cardinal Légat, dans la section sacerdotale d'abord, en assemblée générale ensuite, s'était fait le porte-voix des décisions de Sa Sainteté. Dans ces mêmes occasions, tous les évêques, prêtres et fidèles présents au Congrès firent écho à la parole pontificale et acclamèrent le Décret.

Ainsi donc, c'était au Canada, le pays des familles fécondes et des nombreux enfants, qu'était réservé l'honneur de donner la première adhésion solennelle à un Décret qu'on pourrait appeler: le *Régime Sauveur des Enfants!*

Ce ne sera pas la moindre gloire de ce Congrès eucharistique de Montréal, qui en a eu tant d'autres, et dont la portée sera si considérable.



L'Age de la première Communion

Dans sa revue "l'Idéal" M. le Chan. Coubé a donné une très belle étude sur la première Communion, dont nous sommes heureux de reproduire ici quelques pages.

§ 1. — Résumé du Décret " *Quam Singulari* "

Sa beauté.

Nos lecteurs possèdent sans doute le texte du décret publié par *la Croix*, dans une brochure à part. Nous le leur offrirons d'ailleurs le mois prochain. Nous les engageons à le lire avec soin. Il est simple, mais, dans sa simplicité et sa concision élégante, c'est un petit chef-d'oeuvre de raisonnement théologique. Les Congrégations romaines se contentent parfois de formuler des règles. Ici, les Eminentissimes membres de la Congrégation des Sacrements ont fait précéder les règles d'un exposé des motifs lumineux et qui répond implicitement à toutes les difficultés. Ils l'ont préparé et rédigé *con amore* sous l'oeil et avec le concours prépondérant du Pape, qui l'a retouché jusqu'au dernier moment. Suivant l'expression du cardinal Ferrata, ils l'ont *limé* avec le plus grand soin. Le cardinal Gennari en a loué "la science et le sens pratique" et il doit en donner prochainement un commentaire dans sa revue *Il Monitore Ecclesiastico*.

La postérité aura bientôt oublié les contradicteurs de Pie X; elle dira que ce Pape a été un voyant et un manieur d'âmes d'une extraordinaire puissance. Placé par Dieu à un tournant de l'histoire, il ramène et entraîne les foules vers le Christ, par des chemins de lumière et d'amour. Vainqueur de la Séparation, du modernisme et du jansénisme, il aura accompli, semble-t-il, l'oeuvre la plus colossale des Papes modernes.

Le décret s'ouvre sur une scène pleine de fraîcheur et de tendresse, l'évocation du Christ attirant à lui les petits enfants pour les caresser et les bénir. Il rappelle ensuite les moeurs des premiers siècles où les nouveau-nés étaient admis aussitôt après leur baptême, à l'honneur de la communion.

Lorsque plus tard, les adultes, avec les enfants, s'éloignent de l'Eucharistie, le Concile de Latran auquel le Concile de Trente fera un jour écho, impose à tous les fidèles ayant atteint l'âge de raison le devoir de la communion au moins annuelle. Mais des interprétations regrettables fixent cet âge à douze ou treize ans dans plusieurs pays.

Coutume déplorable! L'enfant, au moment où ses passions s'éveillent avec son intelligence, se trouve privé de la grâce eucharistique qui lui assurerait la victoire, et, quand il fait sa première communion, c'est bien souvent un cœur souillé qu'il offre au Sauveur.

Le mal vient de ce que l'on exige des candidats une préparation extraordinaire, prolongée pendant plusieurs années au-dessus de l'âge de raison; de ce que, suivant le principe janséniste, on leur présente l'hostie comme une récompense et non comme un remède à leur fragilité; de ce qu'on distingue un âge de raison pour la Pénitence et un âge de discrétion pour l'Eucharistie, alors que le Concile de Latran et le bon sens ne connaissent qu'un âge de raison ou de discrétion, le même pour ces deux sacrements, celui où l'on peut distinguer le bien du mal et le pain eucharistique du pain ordinaire.

Vient ensuite le défilé des docteurs qui ont interprété le canon du Latran, Saint Thomas, Ledsma, Vasquez, saint Antonin, Benoît XIII. Après quoi, le décret formule huit règles sur l'âge de la première communion. Cet âge est celui où l'enfant commence à avoir une connaissance élémentaire de la religion; il est fixé non à sept ans exactement, mais à sept ans *en moyenne*, c'est-à-dire à une période qui s'étend plus ou moins au-dessus et au-dessous de sept ans.

Arrivé au bout de ce document, on respire largement comme sur une hauteur. On a l'impression d'une liberté recouvrée, d'une évasion vers la lumière après le long couloir étroit d'un jansénisme inconscient. Les esprits les plus sincères croyaient pouvoir mettre toutes les âmes d'enfant dans le même moule, les faire vibrer du même coup d'archet et à la même heure dans une cérémonie collective et uniforme, oubliant que les âmes, comme les roses de toutes saisons, s'ouvrent tantôt plus tôt et tantôt plus tard. Rome dissipe brusquement l'illusion, en nous rappelant que Dieu a son heure qui n'est pas toujours la nôtre, que la grâce est multiforme comme la vie *multiformis gratia Dei*, et que nous devons la suivre quand elle passe et non pas la commander ni la faire attendre.

§ 2. — L'Autorité du Décret.

L'autorité du décret *Quam singulari* est celle à laquelle tout chrétien doit un respect filial. C'est l'autorité de Dieu même parlant par la bouche de son Vicaire. Une décision de

ce genre, appuyée sur les principes de la foi, tranchant une question de morale et touchant à l'intérêt général de l'Eglise est un de ces actes de gouvernement divin où le Pape est certainement inspiré par le Saint-Esprit.

Dira-t-on que Pie X aurait dû consulter l'Episcopat français qui lui eût déconseillé une pareille mesure? Le Pape aime, en effet, à s'entourer de lumières sur toutes les questions qu'il doit régler, et la sagesse lui en fait un devoir. Mais quand sa religion est suffisamment éclairée, il n'a que faire de nouveaux avis. Il peut se passer des conciles aussi bien pour gouverner que pour définir. L'Esprit-Saint qui l'assiste directement n'est pas tenu de faire un référendum parmi le peuple, ni même parmi le clergé et l'épiscopat. Dans l'espèce, *le Saint-Père connaissait parfaitement la situation des nations catholiques et en particulier celle de la France; il avait pesé toutes les difficultés.* Il a rendu son verdict: tout le monde doit s'incliner.

La réforme inaugurée par ce verdict n'est d'ailleurs une nouveauté que par rapport aux usages abusifs, introduits depuis quelques siècles en certains pays, mais elle ne l'est pas en elle-même. Le Pape, loin de bouleverser les anciennes traditions, les remet en vigueur; par suite, son oracle se présente à nous avec l'autorité de la doctrine et de la discipline traditionnelles. Il ne fait qu'appliquer à l'Eglise universelle une loi que les nations, plus attachées aux antiques coutumes, telles que l'Espagne et l'Italie, avaient conservée. Puisque cette loi a donné dans ces pays de bons fruits, pourquoi en donnerait-elle de mauvais dans le nôtre? Dira-t-on que la religion a baissé parmi nous? Mais on devrait plutôt en conclure qu'il faut s'efforcer de la relever, en renonçant, comme l'a dit Mgr l'évêque de Grenoble, à un usage qui nous a si mal réussi.

En troisième lieu, le décret du Pape n'est que l'écho d'un canon du Concile de Trente, disant "anathème à ceux qui nient que tous les fidèles soient obligés à la communion au moins annuelle de Pâques, dès qu'ils ont atteint l'âge de raison". Or, l'anathème ne tombe que sur les propositions hérétiques. *Critiquer l'acte pontifical, ce serait donc logiquement critiquer le canon du Concile de Trente et par conséquent côtoyer l'hérésie.*

Enfin, l'autorité du précepte ecclésiastique se double de l'autorité d'un précepte divin. Voici ce que dit à cet égard le cardinal Gennari: "L'obligation de la communion est une loi divine. Par conséquent, l'Eglise n'a pas le droit d'en dispenser. Notre-Seigneur a dit: "Si vous ne mangez pas ma chair, vous n'aurez pas la vie en vous." Ce précepte impératif

saisit l'homme dès qu'il commence à mener une vie vraiment humaine, c'est-à-dire à pouvoir se diriger un peu lui-même par l'exercice personnel de sa raison et de sa volonté. C'est donc comme un minimum d'observance d'une loi divine que l'Eglise prescrit la communion pascale dès l'âge de sept ans."

§ 3. — Quelle doit être notre attitude ?

Lorsque Pie X publia le décret du 20 décembre 1905 en faveur de la communion quotidienne, cet usage qu'il remettait en vigueur tranchait plus profondément avec les habitudes générales du monde chrétien que la détermination de l'âge de la première communion formulée par le décret *Quam singulari*. Et pourtant le premier décret causa beaucoup moins d'émotion que le second. La raison en est que la réception quotidienne de l'Eucharistie, bien qu'énergiquement recommandée par le Pape, restait facultative et ne troublait que les habitudes matinales des bons fidèles décidés à suivre le conseil du Pape, tandis que la communion à sept ou huit ans apporte, du moins dans notre pays, un changement important et obligatoire dans les habitudes sociales de toutes les familles chrétiennes.

Nous verrons bientôt que les inquiétudes qui agitent encore tant d'esprits ne sont point fondées. Mais alors même que des obscurités persisteraient dans notre esprit, nous devons nous incliner sans arrière-pensée devant la parole du Pape, puisqu'il a parlé sous l'inspiration et avec l'autorité de Dieu lui-même. Est-ce que Dieu dirige mal son Eglise? Est-ce que Dieu connaît moins bien que nous le coeur des enfants? Est-ce que Dieu peut prendre une mesure désastreuse pour les âmes? Vous craignez pour la barque de Pierre! Hommes de peu de foi, pourquoi tremblez-vous? *Modicæ fidei, quare dubitastis?* Jésus est là, tout près de nous, et le Pape, en embarquant le Sauveur dans cette douce nacelle, le coeur d'un enfant de sept ans, loin de l'exposer au naufrage, prend le meilleur moyen pour l'empêcher de sombrer dans le péché et l'irrégion.

Comment se fait-il alors que certains catholiques et certains prêtres même éprouvent tant de difficultés à se calmer et osent murmurer contre ce décret? S'ils n'ont pas la foi, que leur importe que le Pape gouverne bien ou mal l'Eglise de Dieu? S'ils ont la foi, comment peuvent-ils supposer qu'un ordre lancé par le Pasteur suprême *urbi et orbi* ne vient pas du Christ lui-même? Critiquer et combattre un verdit aussi vénérable, c'est commettre un péché qui est grave de sa nature et que l'ignorance ne peut excuser qu'à demi.

Franc, de *la Croix*, a cité quelques phrases extraites de son courrier: celle d'un catholique qui déclare " ne pouvoir accepter le décret sur l'Eucharistie"; celle d'un prêtre du Nord qui ose dire: "Les curés seront en règle avec le décret en ne changeant rien"; et cette autre enfin d'un prêtre du Lot: "Il ne nous est pas possible d'approuver le décret." Autant dire: "Je ne puis approuver Dieu!" Ce serait parfaitement ridicule si ce n'était profondément triste.

Heureusement, ce sont là des exceptions. Le clergé de France, à la suite de ses évêques, se soumet allègrement à la décision souveraine de Rome. Ceux mêmes qui ne voient pas encore comment résoudre les difficultés pratiques s'apprentent avec une obéissance joyeuse à mener les petits enfants au Sauveur. Leur apostolat n'en sera que plus fécond, car l'homme obéissant racontera ses victoires: *vir obediens loquetur victorias.*

Mais, grâce à Dieu, il en est beaucoup dont l'âme déborde d'une joie immense. Ils admirent l'oeuvre eucharistique de Pie X; ils estiment que rien ne pouvait mieux régénérer le monde que ses deux décrets sur la communion. Ils lui crient du fond de leur coeur avec une profonde émotion:

Soyez béni, Très Saint-Père, pour la joie et la gloire que vous donnez au Coeur de Jésus dans son tabernacle! Soyez béni pour les âmes de plus en plus nombreuses qui, grâce à vous, connaissent aujourd'hui les douceurs de la communion quotidienne! Soyez béni pour les millions d'enfants qui auraient reçu le Sauveur dans un coeur sacrilège et qui désormais le recevront, à l'aube de leur vie, dans un coeur pur! Soyez béni, enfin, pour toutes ces foules que vous ne connaîtrez pas ici-bas, mais que vous verrez du haut du ciel se nourrir du pain eucharistique et y puiser le principe de la vie bienheureuse. Hosanna! à celui qui vient au nom du Seigneur!

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1 à 600, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)



NOTES SUR L'ASSOCIATION

— DES —

PRETRES ADORATEURS (1)

I. Depuis juillet 1909, l'Association a enregistré près de 7,000 nouveaux noms.

En comparant les statistiques qui relatent les nouvelles inscriptions dans l'Oeuvre, on a la joie de constater, depuis plusieurs années, un progrès d'au moins un millier chaque année sur l'année précédente (en 1909, il y avait eu environ 6,000 inscriptions). Suivant une expression chère au Vénérable Père Eymard, c'est *le réseau du feu eucharistique* qui s'étend de plus en plus pour enlacer la terre tout entière.

Ce développement de l'Oeuvre reçoit toujours les plus hautes approbations. Les *Annales* ont annoncé dans le cours de l'année l'adhésion d'une quinzaine de Nosseigneurs les Evêques qui se sont fait inscrire sur nos registres.

C'est ici le lieu de signaler la bienveillance spéciale que l'Association a rencontrée auprès des Vicaires apostoliques du Tonkin. Trois d'entre eux ont, de leur propre mouvement, voulu recommander l'Oeuvre à leur clergé, et ont même sollicité de remplir eux-mêmes, malgré les nombreuses occupations de leur ministère, la charge de Directeurs diocésains.

(1). Communiquées à MM. les Directeurs diocésains à l'occasion des Retraites ecclésiastiques de 1910.

En Belgique, au Grand Séminaire de Malines, Sa Grandeur Mgr Legraive, a tenu aussi à recommander l'Oeuvre à ses Séminaristes, comme un excellent moyen de sanctification sacerdotale.

II. Ce qui fait espérer de grands fruits à l'Association, c'est l'attachement de plus en plus vrai des Confrères à la *pratique de l'heure d'adoration*. On a pu s'en rendre compte, dans le cours de cette année, par les extraits de la correspondance publiés dans les Annales.

En voici quelques autres :

“Je vous remercie — écrit un nouvel Associé — d'avoir bien voulu m'admettre dans la Confraternité des Prêtres Adorateurs. Depuis que chaque semaine je passe une heure devant la Sainte Hostie il me semble que la vie spirituelle a progressé en moi d'une manière sensible.”

“Toujours fidèle à mes engagements, — écrit un autre — je ne veux jamais manquer de faire mon heure de garde : *c'est la meilleure de toute la semaine*. Je me relève plus fort, plus courageux pour remplir les devoirs de ma charge... D'ailleurs j'ai besoin de beaucoup de grâces pour faire quelque bien : et où les trouverai-je, sinon dans le Cœur de Jésus ?

“Ah ! si tous les prêtres étaient des âmes eucharistiques, s'ils répondaient à l'amour de Jésus, quelle transformation s'opérerait sur la surface de la terre ! J'aime cette pensée que nous ne pouvons rien faire, mais rien, par nous-mêmes ; que c'est Jésus qui fait tout, et qu'il agit par nous dans la mesure de notre union avec Lui.”

“Depuis que, chaque semaine, je demeure une heure entière en face de Notre-Seigneur, — écrit un Confrère en proie à une grande affliction — j'ai trouvé au moins la résignation et la patience. Là aussi, j'ai compris que Dieu, par l'humiliation, veut me ramener à une vie plus fervente. Et chaque semaine j'aime, pendant l'heure d'adoration, à l'en bénir et à lui demander grâces et lumières.”

“Quel bonheur j'éprouve aux pieds de Jésus-Hostie? — s'écrie un autre — malgré quelquefois les aridités, les distractions, les sécheresses. Je ne puis me résoudre à lire quoi que ce soit pendant ces bons moments, du moins à l'ordinaire: je Le regarde, j'écoute, *je L'avise*,... et le temps s'envole toujours trop rapidement. Que de choses à Lui dire, à Lui confier, quand on est curé en France à notre époque!

“Ah! je me reproche amèrement de ne pas faire plus souvent mon heure d'adoration: je le pourrais avec de l'ordre et de la bonne volonté.”

De la seule correspondance des Confrères, on pourrait sans crainte conclure que l'heure d'adoration pratiquée fidèlement apporte toujours aux prêtres un renouveau de vie surnaturelle, en même temps qu'un zèle brûlant pour sanctifier les âmes par l'Eucharistie. Comme le dit excellentement un Associé, “les oeuvres de jeunesse ou autres peuvent bien durer quelque temps; mais elles languissent bientôt, si le prêtre n'est pas l'homme de l'Eucharistie. Et puis ces oeuvres, établies sur une base quelquefois peu solide, se retournent contre nous par l'ingratitude de ceux auxquels on a voulu faire du bien. Le meilleur moyen de *se refaire* pour recommencer, c'est d'aller à Jésus-Hostie dont la direction est infaillible et l'amitié toujours fidèle.” Et pour confirmer ce qu'il vient d'avancer, ce prêtre ajoute: “Vous dirai-je que, depuis que j'ai repris la pieuse pratique de l'heure d'adoration, les jeunes gens, dont je suis plus spécialement chargé, persévèrent mieux, tandis que nous n'avons plus revu ceux des années passées?”

III. Pour exciter davantage la ferveur des Confrères, et en même temps prouver à plusieurs que l'Oeuvre des Prêtres-Adorateurs veut être une oeuvre sérieuse, vivante, capable de donner des consolations au Coeur de Jésus et de produire des fruits de sanctification dans les âmes sacerdotales, des *lettres de rappel* sont lancées de temps à autre.

Ces lettres insistent tout particulièrement sur le renvoi du *Libellus adorationis*, grand lien d'union des Prêtres-

Adorateurs avec le centre de l'Oeuvre, moyen facile pour eux de donner signe de vie et d'attester leur fidélité à l'heure hebdomadaire d'adoration.

En France, près de 550 lettres de ce genre ont été envoyées pendant les douze derniers mois. Tous les destinataires y ont-ils répondu? — C'eût été à souhaiter; — 110 seulement en ont tenu compte; mais ils l'ont fait "en nous remerciant de les avoir réveillés de leur torpeur" (ce sont leurs propres expressions). — Car il n'y pas à en douter, — la correspondance des Confrères, jointe à l'expérience, le prouve de plus en plus — l'infidélité au renvoi du *Libellus* va trop souvent de pair avec l'infidélité à la pratique de l'heure d'adoration. Qu'on en juge plutôt par l'aveu suivant pris entre mille autres du même genre: "Combien j'ai été peu fidèle à mon heure d'adoration! J'ai eu pour prétextes les occupations du ministère, les dérangements imprévus, etc., combien plus souvent la négligence!"

Est-il besoin d'ajouter que les lettres de rappel ne sont pas envoyées à tout hasard, mais seulement à ceux qui, depuis un temps assez long, n'ont donné aucun signe de vie en envoyant soit le *Libellus*, soit la cotisation annuelle? Par conséquent, ceux qui n'ont pas répondu aux lettres de rappel n'ont pas à s'étonner de ne plus recevoir les Annales mensuelles: ils n'ont qu'à s'en prendre à leur trop long silence.

IV. Un modèle qu'on ne saurait se lasser de proposer à l'imitation des âmes sacerdotales, c'est le *Vénérable Pierre-Julien Eymard*. A plusieurs reprises, l'attention des Confrères a été attirée sur la Cause de sa Béatification; et par les réponses envoyées par la plupart d'entre eux, on a pu constater combien cette Cause leur était sympathique. Tous pourraient dire ce qu'écrivait l'un d'entre eux: "Je vénère le Père Eymard; par ses livres, il m'a beaucoup aidé à aimer Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement. Aussi, je crois que l'Oeuvre de la Congrégation du Très Saint-Sacrement et celle des Prêtres-Adorateurs parlent en faveur de sa sainteté plus

qu'on ne saurait le dire. Le Père Eymard est un grand saint devant le trône du Très-Haut. Il attire les âmes et les conduit au Très Saint-Sacrement avec une force et une suavité indicibles."

Que tous les Confrères continuent à s'intéresser à cette Cause, et s'emploient le plus possible à recommander le recours à l'intercession du Serviteur de Dieu. Déjà plusieurs guérisons extraordinaires ont été enregistrées: ce qui permet d'espérer davantage encore si l'on a recours à lui avec confiance. Davantage: qu'ils aillent jusqu'à intéresser le Vénérable aux travaux de leur ministère. Un confrère ne craignait pas récemment d'attribuer la conversion de sa paroisse à la protection du Père qu'il n'avait cessé d'invoquer. Puisse cet exemple trouver des imitateurs (1)!

V. Avant de terminer, il est bon de signaler un passage de la dernière *Encyclique du Souverain Pontife*. En proposant à l'imitation des prêtres la vie de saint Charles Borromée, Pie X a eu soin de relever la sollicitude du Saint à conduire fréquemment son peuple à la vraie source de vie: la divine Eucharistie.

"Très dignes aussi d'être rappelées, — écrit le Pape — sont les recommandations instantes que Saint Charles adresse aux curés et aux autres prédicateurs pour les exhorter à restaurer l'antique usage de la communion fréquente, ce que Nous avons fait Nous-même par le décret *Sacra Tridentina Synodus*.

"Les curés et les prédicateurs, dit le saint Evêque, exhorteront très souvent le peuple à la pratique très salutaire de la réception fréquente de la sainte Eucharistie, en s'appuyant sur les institutions et les exemples de l'Eglise naissante, sur les paroles des Pères les plus autorisés, sur la doctrine du Catéchisme romain si riche sur ce point, et enfin sur l'avis du Concile de Trente, qui dé-

(1). Nous rappelons que les Confrères qui voudraient recourir à l'intercession du Vénérable, peuvent demander des images avec prière, et des reliques, au Centre général de l'Oeuvre des Prêtres-Adorateurs.

“sireraient que les fidèles, à chaque messe, non seulement fassent la communion spirituelle, mais reçoivent sacramentellement l'Eucharistie...”

“De ces sources, — conclut le Pape — jailliront des flots de grâce dont la richesse assurera la valeur et l'efficacité des moyens humains et naturels.”

La *Ligue sacerdotale eucharistique* est, depuis 1906, officiellement établie à Rome pour atteindre ce but, cher entre tous, au coeur du Souverain Pontife. Cette Ligue compte actuellement près de 40,000 membres; — plus de 600 prêtres de France s'y sont fait inscrire cette année.— Le Saint-Père lui-même a voulu se faire inscrire, le 8 février dernier, parmi les membres de l'Oeuvre, et accorder une spéciale bénédiction à tous les Associés.

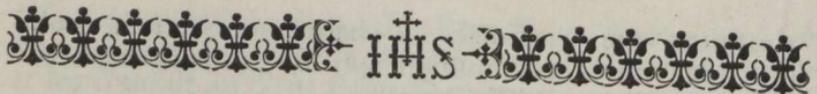
Il n'y a qu'à bénir Notre-Seigneur de cette marche en avant imprimée au mouvement eucharistique, tout en lui demandant de le développer encore davantage.

Il ne faut pas craindre d'attribuer ce progrès à ces intéressants congrès eucharistiques qui se tiennent de plus en plus nombreux dans plusieurs diocèses (1). Que les confrères ne laissent pas passer ces belles occasions de déployer leur zèle pour le culte du Saint Sacrement, soit — comme nous le disions l'année dernière — en prenant une part active à l'organisation même de ces Congrès, soit en y provoquant quelques réunions sacerdotales, soit en présentant eux-mêmes des rapports pratiques sur les divers moyens de rapprocher prêtres et fidèles du Très Saint-Sacrement.

(1). L'année 1910 a vu ces sortes de Congrès se tenir dans les diocèses d'Agen, Amiens, Auch, Belley, Cambrai, Châlons, Dijon, Grenoble, Luçon, Moulins, Quimper, Reims, Vannes.

DEFUNTS

Rév. Napoléon Houle, du diocèse de Montréal, inscrit dans l'Oeuvre en Septembre 1907, décédé en Décembre 1910.



Les Voeux du Congrès Eucharistique de Montréal



Nous offrons à nos lecteurs, dans les lignes suivantes, la substance de tout ce qui s'est fait de travail pratique au Congrès de Montréal. Tous ces voeux sont presque textuellement extraits des Rapports présentés durant les Séances d'études et donnent, par conséquent, une idée complète des travaux du Congrès. Nos lecteurs pourront puiser, dans leur lecture, de précieuses leçons, d'utiles encouragements.

1° ASSISTANCE A LA MESSE

Le Congrès eucharistique de Montréal, dans le but de réaliser dans la limite du possible le désir du saint concile de Trente, et plus récemment, du Souverain Pontife Pie X, au sujet de la Communion des fidèles et de l'assistance à la messe, émet les voeux suivants :

1° Que messieurs les Curés et les autres prêtres employés au ministère de la prédication et du confessionnal, dans leur zèle, à promouvoir la communion fréquente, s'appliquent à faire comprendre aux fidèles combien il serait avantageux au bien spirituel de leur âme d'assister à la messe le plus souvent possible, même tous les jours, et d'unir la réception de la sainte Communion à l'audition de la messe.

2° Pour aider à atteindre ce but, que les prédicateurs parlent souvent, en chaire, de l'excellence du sacrifice de la messe et fassent connaître au peuple le sens des prières et des cérémonies liturgiques; qu'ils expliquent surtout les relations intimes qu'il y a entre la messe et la communion, afin que les fidèles comprennent bien que le meilleur moyen de participer aux fruits du saint Sacrifice, c'est d'y communier.

3° Que l'on établisse dans les paroisses les oeuvres de la communion et de la messe réparatrice.

4° *Adoration de l'Hostie à l'élévation.*

En vue de profiter de la grande faveur accordée par le Bref de Pie X, en date du 18 mai 1907, à ceux qui regardent et adorent la sainte Hostie à l'élévation de la Messe, en disant: "*Dominus meus et Deus meus*", il est à désirer que les fidèles prennent la pieuse habitude, au lieu de se tenir prosternés tout le temps de l'élévation, de regarder dévotement l'Hostie et le saint Calice quand le prêtre les présente à leur adoration, et de se prosterner ensuite pour adorer.

2° *ADORATION DU T. S. SACREMENT*

1° Le Congrès eucharistique de Montréal encourage les prêtres, qui le peuvent, à donner leur nom à l'Association des Prêtres-Adorateurs et à prendre ensuite la salutaire habitude de faire participer les âmes de bonne volonté qui leur sont confiées à leur heure d'adoration hebdomadaire.

2° Que dans toutes les paroisses où elle n'existe pas encore, la *Confrérie du T. S. Sacrement* soit établie, comme fruit du Congrès de Montréal, à la suite d'une retraite, d'un triduum, ou des XL heures, en vue de développer parmi les fidèles la sainte pratique de la *Visite quotidienne* au T. S. Sacrement.

3° Que les prêtres de paroisse exhortent souvent leurs fidèles à la sainte pratique de la *Visite quotidienne* au T.-S.-Sacrement.

4° Que le 1er Vendredi de chaque mois, ait lieu, avec la permission de l'Ordinaire, une *journée d'adoration publique et solennelle* se terminant par l'Heure Sainte.—Que là où c'est possible, l'on fasse une heure d'adoration publique, chaque semaine.

5° *Bonne tenue dans les églises.*

Que tous les fidèles chrétiens comprennent de plus en plus la vénération qu'exige la Présence Réelle dans le saint Lieu, et le respect profond que réclame le grand acte de la Communion. En conséquence, qu'ils aient soin de manifester ce respect et cette vénération par leur bonne tenue, la décence de leurs toilettes (les femmes), une démarche modeste en s'approchant de la S.-Table.—Que le clergé rappelle souvent ce point aux fidèles.

3° *STE-COMMUNION*

Les vœux relatifs à la Ste-Communion sont, en presque totalité, contenus dans l'article *Apostolat du prêtre*.—*Apostolat de la Jeunesse*.

4° DEVOTIONS EUCHARISTIQUES

1° *Dévotion au Sacré-Coeur.*

a) Le Congrès Eucharistique international réuni à Montréal reconnaît la très grande utilité de la dévotion au Sacré-Coeur comme moyen de développer le culte eucharistique; il recommande aux fidèles serviteurs de l'Eucharistie la pratique de *la communion du premier vendredi* de chaque mois, suivant l'esprit de la grande promesse du Sacré-Coeur de Jésus, et cela comme un moyen d'attirer peu à peu les âmes à une communion plus fréquente et même quotidienne.

b) "Considérant que la dévotion au *Coeur Eucharistique* est un des moyens les plus efficaces pour faire mieux connaître, aimer et fréquenter la Sainte Eucharistie, le Congrès international de Montréal émet le voeu qu'elle se propage de plus en plus et soit expliquée aux fidèles."

2° *Notre-Dame du T.-S.-Sacrement.*

La section générale et la section sacerdotale du Congrès eucharistique de Montréal, ou *Ville-Marie*, émettent ensemble les voeux suivants:

a) Vu que la dévotion à N. Dame du T.-S. Sacrement s'appuie sur les fondements les plus solides, honore tous les rapports de Marie avec Jésus-Eucharistie, et répond à la grâce eucharistique des temps présents, il est à désirer que cette dévotion se répande de plus en plus dans la piété chrétienne.

b) Que, pour propager cette dévotion, un Office et une fête propre soient concédés par l'Eglise sous ce vocable de *Notre-Dame du T.-S. Sacrement*.

3° *Le Vén. P. Eymard.*

"Le Congrès eucharistique de Montréal accorde ses suffrages à la cause de béatification du Vén. Père P. J. Eymard, Fondateur de la Société du T.-S. Sacrement, et grand Apôtre de l'Eucharistie au XIXe siècle; il dépose humblement aux pieds du Vicaire du Christ le voeu de la voir, bientôt, couronnée d'un plein succès, en vue de donner un Patron des plus aux Oeuvres eucharistiques."

4° *Les Pèlerinages.*

Que partout et spécialement dans les lieux de pèlerinage et les sanctuaires célèbres, l'on cherche à favoriser la dévotion à l'Eucharistie dont les effets sont si salutaires, non seulement aux âmes, mais aussi aux corps, quand Dieu le veut. (Ex: les miracles de Lourdes.)

Que les actes et les diverses pratiques des pèlerinages soient de plus en plus dirigés vers la Ste Eucharistie: Ste Messe, Communion, etc.

5° OEUVRES EUCHARISTIQUES

Le XXI Congrès eucharistique international émet les voeux suivants :

1° *Confréries eucharistiques.*

Que, selon l'expression du Saint-Père, "par l'appui des Evêques et du clergé, le nombre des Associations eucharistiques s'augmente", et que l'un des fruits des solennelles assises de Montréal soit l'érection de ces Associations dans tous les diocèses d'Amérique.

b) Que la Confrérie du T.-S. Sacrement, la plus fondamentale de toutes les confréries, soit érigée dans toutes les paroisses où elle n'existe pas encore, comme fruit du congrès de Montréal, à la suite d'une retraite, d'un triduum ou des Quarante Heures.

2° *Congrès eucharistiques régionaux.*

Le XXI Congrès eucharistique international émet les voeux suivants :

a) Que des Congrès eucharistiques diocésains ou régionaux soient organisés de temps à autre, du consentement des Evêques; et que, sous peu, s'ouvre au Canada le premier de ces Congrès, comme *suite pratique* du Congrès de Montréal.

b) Que ces Congrès aient toujours un caractère pratique, tendant au développement de la vie chrétienne et des oeuvres paroissiales par la dévotion envers la Ste-Eucharistie.

3° *Apostolat de la prière.*

Considérant les fruits, que l'*Apostolat de la Prière* sérieusement pratiqué, produit pour le salut des âmes, pour le culte et l'amour du saint Sacrement, le Congrès exprime le voeu que cette association simple, féconde, et dont l'existence se concilie très bien avec les autres oeuvres ou confréries pieuses, soit établie dans toutes les paroisses, communautés, écoles et oeuvres catholiques.

4° *Presse eucharistique.*

a) Le Congrès de Montréal émet le voeu que les revues pieuses du Canada, aussi bien que celle du monde catholique tout entier, redoublent de zèle pour glorifier les oeuvres et le culte eucharistiques.

b) Le Congrès de Montréal émet le voeu que tous les journaux catholiques, sans sortir de leur sphère, se fassent un devoir, dans l'occasion, sans respect humain et avec conviction, de louer le Sacrement de l'autel, de proclamer ses grandeurs, de célébrer ses gloires, de magnifier les cérémonies de son culte et de donner des comptes-rendus soignés des fêtes de l'Eglise où il joue un si grand rôle.

5° *Musique sacrée.*

Considérant que l'étude du chant ecclésiastique, — (plainchant ou chant grégorien) — est à la base de toute rénovation sérieuse de la musique sacrée: il est proposé, au 21ème Congrès eucharistique international:

- a) Qu'on améliore par une préparation soignée l'exécution du plainchant local, en s'acheminant vers l'interprétation bénédictine en vue de l'Édition Vaticane.
- b) Quant à la musique dite moderne, qu'on élimine les oeuvres d'origine ou d'inspiration profane qu'on remplacera par des compositions plus dignes, dont il pourra être dressé un catalogue.
- c) Que les intéressés, Messieurs les maîtres de chapelle, organistes et chantres prennent une plus exacte connaissance des obligations que leur impose le Règlement de S. S. Pie X; que les Curés, les recteurs d'églises s'intéressent à procurer à leurs maîtrises la connaissance de ces documents et veillent à leur observation. Que l'on donne, en un mot, le plus grand soin, à la formation des choeurs de chant et des maîtrises.
- d) Que la pratique du *Chant Collectif* soit tentée au plus tôt avec zèle, constance et confiance dans les offices paroissiaux, dans les réunions des confréries et congrégations, ainsi que dans les écoles et maisons d'éducation.
- e) Pour que les fidèles, dans les cérémonies eucharistiques, puissent aisément, d'un même coeur et d'une même âme, chanter leur foi au Mystère d'amour, qu'il soit formé un recueil de *Cantiques Eucharistiques populaires*, choisis parmi ceux qui allient le mieux la doctrine à la piété.

6° *Architecture religieuse.*

Considérant que la gloire de la Sainte Eucharistie est intimement liée à la diffusion des vrais principes de l'art sacré, et de l'architecture religieuse, le Congrès émet les vœux:

- a) Que soit fondé, dans chaque diocèse, un comité permanent d'hommes compétents pour examiner au point de vue artistique les plans des églises nouvelles.
- b) Que dans la construction des églises, l'on tienne grand compte des exigences du culte et des cérémonies, et que l'on vise toujours à ce que le peuple fidèle, dans sa généralité, puisse facilement suivre les cérémonies du choeur et entendre la parole sainte.

7° *Adoration Nocturne.*

Le Congrès de Montréal reconnaissant l'importance de l'oeuvre de l'*Adoration Nocturne*, établie à Montréal depuis 1881, sur le modèle de celle de Paris qui existe depuis 1848, émet le vœu: — que l'oeuvre recrute de plus nombreux ad-

hérents; et que, du consentement des autorités compétentes, l'oeuvre soit établie dans les autres grandes villes du Canada.

8° *Tiers-Ordres.*

Que selon les recommandations pressantes du Souverain Pontife, on propage de plus en plus le *Tiers-Ordre* de Saint-François qui est un foyer de vie Eucharistique. Que les Directeurs de Fraternité engagent les Tertiaires dans les Oeuvres Eucharistiques, en particulier l'Adoration et la Communion fréquente.

6° APOSTOLAT EUCHARISTIQUE DU PRETRE

Le Congrès eucharistique international de Montréal émet les voeux suivants :

1° *Sainteté sacerdotale.*

Que les prêtres fassent de l'Eucharistie le principe et le modèle de leur perfection sacerdotale, l'objet central de leurs affections, la fin de tous leurs actes, la vie de leur vie: "*Mihi vivere Christus est.*"

2° *Associations sacerdotales.*

Le Congrès émet le vœu, en séance sacerdotale, en vue de développer dans le clergé la dévotion au S. Sacrement, l'esprit d'adoration et le zèle eucharistique; — et pour se rendre aux désirs du Pape Pie X, dans son "*Exhortatio ad Clerum*" où il prône la grande utilité des Associations sacerdotales :

a) Que tous les prêtres, qui le peuvent, donnent leur nom à l'Association des Prêtres-Adorateurs, établie dans tous les pays.

b) Que, tous les prêtres, même ceux qui ne pourraient pas s'astreindre à l'heure d'adoration hebdomadaire que demande l'oeuvre des Prêtres-Adorateurs, s'inscrivent, au moins, dans les rangs de la "*Ligue Sacerdotale eucharistique*" si recommandée par Pie X, dans le but de développer la sainte pratique de la Communion quotidienne parmi les fidèles.

3° *Prédication eucharistique.*

a) Que tous les prêtres s'efforcent de donner à l'Eucharistie une place prépondérante dans leur prédication et leur enseignement pastoral; qu'ils profitent de toutes les occasions pour en parler fréquemment aux fidèles; surtout au temps des Pâques, de la solennité des Quarante-Heures et des Triduums eucharistiques; qu'enfin les exercices des retraites et missions soient dirigés à promouvoir dans les âmes une plus grande dévotion envers l'Eucharistie, et à assurer leur persévérance pour la fréquentation de la Table Sainte.

b) Considérant que les *Triduums* Eucharistiques, recommandés par Sa Sainteté Pie X, ont le triple avantage : de faciliter l'instruction des fidèles ; de provoquer un salutaire ébranlement ; de fournir une solide base d'opération pour l'avenir :

Que ces *Triduums* soient donnés dans toutes les paroisses et maisons d'éducation ; et que, conformément au texte et à l'esprit de la Lettre d'indiction, on ne s'y propose pas seulement de multiplier les communions des fidèles, mais de les instruire solidement sur les principes mêmes de la Communion quotidienne, pour créer en leur esprit de solides convictions.

4° *Apostolat de la Communion.*

a) Que les prêtres considèrent de plus en plus le Décret "Sacra Tridentina Synodus", complété par les Actes subséquents de Rome sur la Communion, comme un Document de la plus haute valeur doctrinale, disciplinaire et pratique ; et qu'ils s'attachent à y conformer leurs idées, leurs sentiments, leur ministère.

b) Qu'ils s'efforcent de recommander instamment et sans cesse la communion fréquente et quotidienne aux fidèles, en leur exposant la vraie nature du Sacrement, la facilité des dispositions qu'il demande, et en leur faisant comprendre qu'il y a quelque chose à changer, à propos de la communion, dans les opinions et les usages reçus jadis couramment.

c) Que, confiants en la parole libératrice du Vicaire de J. C. tous les pasteurs des âmes orientent résolument leur ministère eucharistique dans le sens de la salutaire pratique de la communion fréquente et quotidienne, et fassent tendre toute leur action pastorale vers l'accomplissement toujours plus entier de ce désir de Jésus-Christ et de l'Eglise.

d) Que, en vue de soutenir et de sanctifier leur zèle dans la propagation de la communion fréquente et quotidienne, tous les prêtres dans l'exercice du saint Ministère se fassent inscrire dans "La Ligue Sacerdotale Eucharistique.

e) Que le clergé, par la prédication eucharistique persistante et surtout l'assiduité au confessionnal, aide le peuple chrétien à s'approcher le plus possible de la Sainte Table ; qu'il se serve, en particulier, de *l'assistance quotidienne à la Sainte Messe*, comme d'un moyen puissant pour favoriser la *communion quotidienne*.

5° *Jeunes Enfants.*

a) Que tous les prêtres qui ont charge d'âmes s'inspirent dans leur conduite du Décret "*Quam singulari Christus amore*" du 15 Août 1910 et veillent à ce que les enfants confiés à leurs soins fassent leur 1ère Communion aussitôt qu'ils en sont capables, selon les termes du Décret.

b) Qu'ils fassent, là-dessus, l'éducation du peuple chrétien en combattant les anciens préjugés et en indiquant aux

parents chrétiens le rôle et le devoir qui leur incombent dans la préparation des enfants à la 1^{ère} Communion.

c) Conformément à la décision rendue, à la date du 15 septembre 1906, par la Sacrée Congrégation du Concile, que les membres du clergé paroissial ou enseignant s'efforcent d'affectionner les jeunes enfants à la pratique de la Communion fréquente et quotidienne, dès leur première communion, afin qu'ils puisent dans une participation assidue au Banquet eucharistique les grâces de pureté, de piété, de force et de persévérance qui feront d'eux des chrétiens vertueux, de vrais disciples de Jésus-Christ.

6° *Les Malades.*

Que tous les prêtres qui sont dans le saint ministère, donnent un soin spécial à leurs malades et s'efforcent, avec le plus grand dévouement, de leur ménager une communion aussi fréquente que possible.

7° *Moribonds: Derniers Sacrements.*

Le XXI^e Congrès attire l'attention du clergé sur la fréquence des *morts plus apparentes que réelles*. En conséquence: qu'ils instruisent sur ce grave sujet les fidèles confiés à leurs soins et combattent leurs préjugés; enfin, qu'ils se montrent très larges à administrer l'absolution et l'Extrême-Onction à ceux qui, apparemment morts, ne le sont probablement pas encore. Une grande latitude est laissée sur ce point par la théologie: le jugement et le zèle du prêtre doivent lui dicter, dans ces cas, sa conduite pratique. Mais il se rappellera qu'il vaut mieux, pour le salut des âmes, pécher par excès de largeur que par trop de sévérité dans l'administration des derniers Sacrements.

8° *Sourds et Muets.*

Comme l'expérience prouve que les élèves sourds et muets, une fois sortis des Institutions, sont plus exposés que d'autres à perdre de leur foi, de leur ferveur et de leur amour envers l'Eucharistie:

a) Que l'attention la plus grande soit donnée aux personnes sourdes ou muettes des paroisses, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, en leur facilitant et la confession et la communion.

b) Que les prêtres, autant qu'ils le peuvent, veuillent bien aider également de leurs conseils et de leur influence les parents, pour les déterminer à faire instruire leurs enfants sourds-muets dès que l'âge le leur permet, et contribuer ainsi à leur faire connaître plus tôt le Dieu de l'Eucharistie.

9° *Bonne éducation du peuple chrétien.*

Que le clergé ait soin de rappeler souvent aux fidèles le respect profond qu'ils doivent au saint Lieu à cause de la Présence réelle, et qu'ils luttent, sans trêve ni merci, contre

les indécences de toilettes, le sans gêne de la tenue à l'église, et autres abus de ce genre. Qu'ils insistent, en particulier, sur la dignité et la modestie du maintien que les chrétiens doivent apporter à la Table Sainte.

10° *Soin des objets du culte.*

a) Que tous les prêtres, veillent avec délicatesse et propreté, comme la Très Sainte Vierge, sur les vêtements de Jésus; et que là surtout où il n'y a pas de religieuses chargées du soin des ornements sacrés, le prêtre lui-même, se fasse un honneur de payer de sa propre personne, ce tribut d'amour au Divin Roi du Tabernacle.

b) Que les sacristies soient, selon les moyens de chacun, abondamment pourvues, proprement entretenues, richement dotées de vases sacrés et d'ornements. Il est à désirer que le prêtre sache faire entrer, pour une large part, les dépenses de sa sacristie dans son budget sacerdotal; qu'il donne de sa richesse ou de sa pauvreté; mais qu'il n'ait pas de repos avant que le culte de Notre-Seigneur soit décentement et même royalement assuré.

c) Que dans les maisons d'éducation, où l'on rencontre parfois des sacristies mal montées ou mal tenues, les chapelains s'emploient à faire cesser la négligence ou les abus, et à amener petit à petit, l'autorité à faire les dépenses opportunes pour constituer un vestiaire décent convenable, sinon riche, au Dieu du Sacrement.

11° *Recrutement des vocations.*

Après plusieurs Congrès précédents, le XXI^e Congrès émet le vœu:

Que chaque prêtre fasse, toute sa vie durant, du recrutement des vocations sacerdotales et religieuses, une de ses oeuvres capitales; — qu'il associe à cette oeuvre tous ses auxiliaires naturels, tels les mères de famille, les éducateurs de l'enfance, les personnes riches capables de l'aider par leurs aumônes, etc.

12° *Les Catéchismes.*

Le Congrès de Montréal exhorte tous les prêtres, à qui échoit l'oeuvre des catéchismes à s'adonner à leur sainte fonction, avec ce grand zèle qui leur inspirera de s'acquitter diligemment de leur tâche, et d'acquérir l'habitude professionnelle qui en assure le succès. Pour atteindre parfaitement la vraie fin des catéchismes qui est de multiplier les adorateurs que le Père cherche et les membres vivants de Jésus-Christ, le Congrès exhorte instamment les catéchistes à imprégner de très bonne heure, les enfants, ceux de la première communion et ceux du catéchisme de persévérance, de foi, d'amour eucharistique et à en faire des convives assidus de la Ste Table.

13° *Enfants de Choeur.*

Que le clergé paroissial s'applique avec un zèle constant à former directement ou par un coadjuteur, dans *chaque paroisse respective*, une excellente troupe d'enfants de choeur, qu'il aura soin de *choisir* avec discernement, *d'instruire* avec méthode et persévérance de leurs fonctions sacrées, de *faconner* au recueillement, à la piété solide et surtout à la communion fréquente, et *d'encourager par tous les moyens*.

7° *APOSTOLAT DE LA JEUNESSE*

La Section Pédagogique du XXIème Congrès eucharistique international émet les voeux suivants :

1° *Adoration du T.-S. Sacrement.*

Que tous les prêtres éducateurs s'appliquent avec zèle à développer l'esprit d'adoration chez les élèves de nos collèges, et maisons d'éducation par les moyens suivants :

a) Faire une visite commune quotidienne et la terminer par le chant du Tantum ergo et la bénédiction du saint ciboire.

b) Favoriser de toute manière, les visites individuelles et facultatives, initier peu à peu les élèves à la méthode des saints : courte méditation devant le Saint-Sacrement.

c) Donner spécialement aux cérémonies des Quarante-Heures et des Premiers Vendredis, tout l'éclat possible, tout l'intérêt de la nouveauté.

d) Eriger dans tous les collèges, l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement et faire, une fois le mois, l'Adoration solennelle en commun.

2° *La Communion dans les collèges et pensionnats.*

a) Appuyés sur l'autorité du Décret Sacra Tridentina Synodus, et pour se conformer à la lettre et à l'esprit de ses ordonnances, les Membres du Clergé enseignant s'emploieront, d'un commun accord et avec tout le zèle dont ils sont capables, à promouvoir dans les maisons d'éducation la pratique de la communion fréquente et quotidienne et à développer parmi leurs élèves les autres pratiques de dévotion envers l'adorable Sacrement de nos autels.

b) Que les prédicateurs, confesseurs et les directeurs, convaincus des motifs de la communion fréquente, tels qu'exposés dans le Décret, et s'inspirant des instructions données à la Ligue Sacerdotale "exhortent fréquemment et avec beaucoup de zèle à un usage si salutaire." Que les professeurs eux-mêmes disent un bon mot, de temps en temps, sur la communion, l'Eucharistie, la piété, etc., soit dans leurs catéchismes, soit en d'autres occasions, soit même en classe.

c) Qu'on fasse quelques modifications dans les règlements des collèges, s'il y a lieu, afin de faciliter la confession et la communion. Que pour pouvoir communier les élèves ne soient pas obligés à des sacrifices onéreux comme de manquer l'étude ou la récréation. Que pour atteindre toutes ces fins, la messe de communion soit, autant que possible, la messe de communauté, au moins pour tous les internes, et que la communion soit donnée au meilleur moment.

d) Que, dans les pensionnats de garçons à un seul aumônier, le dit aumônier tout en continuant à promouvoir le plus possible la pratique si salutaire de la communion fréquente et quotidienne, s'efforce de prévenir les abus :

En ne donnant jamais en chaire de note infamante à ceux qui s'abstiennent de communier ; en prévenant toute intervention intempestive des professeurs ; en entendant les confessions au moins deux fois par semaine, régulièrement ; en évitant de prendre sur le temps de l'étude pour la confession et la communion ; en procurant aux élèves un confesseur étranger environ une fois par mois, autant que possible, ou au moins tous les trois mois.

3° Formation religieuse.

a) Que les éducateurs de la jeunesse préparent la persévérance future des jeunes gens confiés à leurs soins, en leur donnant, dès le collège, une *formation virile*, basée sur la conviction et l'esprit de sacrifice.

b) Qu'on habitue la jeunesse à voir dans la communion un acte vivant, viril, ennoblissant, et non une simple pratique de piété.

c) Que l'on fonde pour la jeunesse, à son entrée dans la vie du monde, des associations, patronages, cercles dont le but principal sera le maintien des convictions reçues au collège et la pratique religieuse poussée jusqu'à la communion fréquente.

d) Qu'on s'applique sans cesse à obtenir de la sainte communion des effets salutaires relativement à la piété solide, au développement du sens chrétien, à la réforme du caractère et à la fidélité au devoir.

4° La Communion durant les vacances.

a) Que les directeurs et professeurs des maisons d'éducation s'appliquent pendant l'année, à donner à leurs élèves, une formation en vue des *vacances*, et qu'ils organisent la croisade de la communion fréquente et quotidienne pendant les vacances, en employant les moyens qui leur paraîtront les plus convenables.

b) Que les prêtres de paroisses s'occupent davantage des enfants durant la période des vacances, et qu'ils rappellent souvent aux parents le concours qu'ils doivent leur

prêter en vue d'assurer la persévérance des enfants durant ce temps si dangereux.

5° Associations.

1° Que les membres de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne se pénétrant de plus en plus de la nécessité de la communion fréquente comme moyen de formation chrétienne et comme aliment du zèle, et qu'ils prennent la résolution de s'approcher aussi souvent que possible de la table sainte.

2° Que pour prêcher d'exemple, ils préfèrent aux autres les manières collectives d'agir et de prier, et adoptent la coutume de venir *en groupe* recevoir la sainte communion, à des époques fixes et rapprochées.

8° APOSTOLAT DES HOMMES

a) Que dans toutes les paroisses, autant que possible, soient fondées, dans la forme jugée la plus convenable, des Associations (cercles, patronages, etc.), ayant pour but d'atteindre les jeunes gens, les ouvriers, les hommes de toutes classes, et d'en faire d'honnêtes citoyens, de bons chrétiens, et même des apôtres d'oeuvres sociales.

b) Que ces Associations et cercles tendent toujours à développer l'esprit chrétien en leurs membres, par la fréquentation des Sacrements.

c) Que tous les prêtres ayant à s'occuper des jeunes gens et des hommes ne perdent aucune occasion de les attirer à Jésus-Hostie; (premiers vendredis, premiers dimanches, fêtes, réunions de la Ligue, de la Tempérance, etc.) et qu'ils leur facilitent la communion en leur faisant bon accueil, en leur ménageant des heures commodes pour la confession.

d) Le XXIe Congrès eucharistique encourage de ses vœux les plus ardents l'oeuvre naissante au Canada des *Retraites fermées* et il exhorte vivement les catholiques favorisés de la fortune à l'aider pécuniairement, et les prêtres ainsi que les membres dirigeants des associations catholiques à se faire les recruteurs des retraites futures.

9° APOSTOLAT EUCHARISTIQUE DE LA FEMME

Le Congrès eucharistique émet les vœux :

a) Que l'on s'efforce de réagir, par la communion fréquente et quotidienne, contre le mal moderne qui est le sensualisme, la fièvre des plaisirs mondains, et qu'ainsi, les femmes chrétiennes travaillent, pour leur part, au salut social.

b) Que l'on s'applique à contenir autant que possible, et par un effort commun, les relations mondaines dans des limites assez justes pour ne pas être un obstacle habituel à l'assistance à la Messe et à la Communion.

c) Que toutes les mères de famille et les femmes chrétiennes unissent leurs efforts pour bannir, de plus en plus, toute mondanité des fêtes de 1ère Communion: (toilettes, cadeaux, réjouissances profanes.) Qu'elles s'habituent plutôt à considérer elles-mêmes et à présenter à leurs enfants ce jour de la 1ère Communion, comme celui d'un acte religieux par excellence qui servira d'orientation à toute la vie future de ces enfants.

10° "SUPPLICATA"

Le Congrès émet les *supplicata* suivants, en vue de démarches à faire, et pour des faveurs à obtenir en cour de Rome.

1. Célébration en mer.

"Qu'une faculté générale soit accordée à tout prêtre en règle avec son Ordinaire de célébrer la Sainte Messe sur mer, dès lors que toutes les conditions de décence, requises par l'Indult ordinaire, se trouvent réalisées."

2. Communion des Malades.

"Que le privilège déjà octroyé aux infirmes, au sujet de la communion, par le Bref du 7 décembre 1906, soit étendu aux personnes qui, ne réalisant pas toutes les conditions requises par le Décret susdit, sont cependant habituellement incapables de communier à jeun."

3. Dévotion à "N.-Dame du T. S. Sacrement."

"Qu'en vue de favoriser la dévotion à Marie sous le titre de "Notre-Dame du T. S. Sacrement" qui résume si bien les rapports entre Marie et Jésus Eucharistie, une fête et un office propre soient concédés par l'Eglise, sous ce titre.

4. La Fête-Dieu et son Octave.

Un voeu est déposé pour que Rome veuille bien élever l'octave de la Fête-Dieu au rang des octaves privilégiées, *ad instar Epiphaniae*, en vue de donner plus de solennité à cette fête et à son octave.

5. La Cause du Vénérable P. J. Eymard.

Le XXI Congrès eucharistique international unit ses suffrages et ses voeux à ceux qui furent émis en plusieurs Congrès précédents et aux Lettres postulatrices venues de l'Episcopat du monde entier en vue de demander humblement à Sa Sainteté la béatification du Vénérable Serviteur de l'Eucharistie, le Père P. J. Eymard.

